

En application de l'Article L2121-25 : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	1
Votants :	12

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi 14 Octobre, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07 Octobre 2021

Présents : Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. BOURRÉE Steve

Absents : M. JOB David, M. FORBIN Paterné

Pouvoirs : de M. HÉMOND à M. CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT est nommé secrétaire de séance.

D2021/079: APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE -AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ-

Mme le Maire rappelle la décision d'aménagement de la salle de convivialité et la nomination d'un architecte.

Ce dernier a déposé l'avant-projet sommaire (APS), présenté au conseil le 11 octobre dernier qui y a apporté quelques modifications.

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour et une abstention, le conseil municipal a décidé :

- De valider l'APS tel qu'annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à le transmettre à l'architecte en charge du projet pour y intégrer les modifications jugées nécessaires.

D2021/080 : ISOLATION DU LOGEMENT COMMUNAL -CHOIX DE L'ENTREPRISE-

Mme le Maire rappelle la décision d'isoler le logement sis 1 bis place de la mairie par soufflage de ouate de cellulose et présente les devis reçus à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société ISOSCOP- 41100 Vendôme pour un montant de 4.056,00 € HT soit 4.279,08 € TTC ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis dont sera déduit la prime CEE d'un montant de 832 €
- Soit un reste à payer de 3.447,08 €.

D2021/081: CONTRÔLE ANNUEL DES POTEAUX INCENDIE -CHOIX DE L'ENTREPRISE-

Mme le Maire annonce que le contrat avec la société SUEZ EAU France pour le contrôle des poteaux incendie a pris fin en juin dernier.

Elle présente les offres reçues à cet effet et sollicite l'avis des membres présents :

- Offre SUEZ 2021/2024= 42.20 € HT/PI (avec majoration annuelle)
- Offre DEF FIRE annuelle : 25€ HT/PI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise DEF Fire Protect- 41 150 MONTEAUX pour un montant UNITAIRE de 25 € HT ;
- De confier ce contrôle à DEF Fire Protect pour l'exercice 2021 ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis en précisant le nombre de poteaux à vérifier soit 18 et inclure le graissage des vis de manœuvre.

D2021/082 : TRAVAUX DIVERS DE RÉNOVATION EN PEINTURE
-CHOIX DE L'ENTREPRISE-

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux que divers travaux de peinture doivent être réalisés :

- Porte de l'Église ;
- Mairie :
 - o Arrière : 2 lucarnes, 3 fenêtres, 1 porte-fenêtre
 - o Etage : 2 œil de bœuf
 - o Salle association : barre d'escalier
- Ancien logement instituteurs – rue de Gâtine : grille sur 33 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise SD RENOV- 41310 AUTHON pour un montant global de 2.445 € HT ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre cette affaire jusqu'à son terme.

D2021/083 : CESSION D'UNE PARTIE DU CR N°41-ARPEMENTAGE-

Mme le Maire rappelle que la cession d'une partie du CR N° 41 au profit d'un administré a été actée par délibération 2021/042.

Afin de rédiger l'acte de vente, il est nécessaire de procéder la division parcellaire et nouvelle numérotation cadastrale. Cette division a été chiffrée comme suit :

- GÉOPLUS 800 € HT
- AXIS CONSEIL 810 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet GÉOPLUS pour un montant de 800 € HT ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre cette affaire jusqu'à son terme.

D2021/084 : TARIF POUR INSERTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire propose l'édition d'un bulletin municipal annuel à paraître en décembre. Il comprendrait des insertions publicitaires payantes dont les tarifs doivent être déterminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs pour insertion publicitaire en couleur comme suit :
 - o 40 € pour 1/8^{ème} de page
 - o 90 € pour ¼ page
 - o 180 € pour ½ page
- Que ces tarifs entreront en vigueur dès publication de la présente délibération ;
- De confier à Mme le Maire la charge d'en informer le Trésorier Municipal et d'encaisser les règlements à venir.

D2021/085 : REGROUPEMENT DES COMMISSIONS BÂTIMENTS et COMMERCE-ARTISANAT

Mme le Maire propose que la commission Bâtiments comprenant Ms BOURRÉE, HASLÉ, HÉMOND, Mme OURY, et la commission Commerce/ Artisanat comprenant Ms BOURRÉE, HASLÉ, FERRAND, Mmes CAHIER et FOUSSEREAU soient fusionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fusionner les deux commissions en une qui sera dénommée « Commission Bâtiments, Commerce et Artisanat » ;
- Elle comprendra les membres des précédentes commissions soit :
Ms BOURRÉE, HASLÉ, HÉMOND, FERRAND, Mmes CAHIER, FOUSSEREAU et OURY ;

D2021/086 : MOFIFICATION DES MEMBRES DU SIVOS

Suite au comité syndical du Syndicat Scolaire en date du 28 Septembre,
Considérant les absences consécutives et injustifiées de M. JOB, vice-président du SIVOS, qui n'assume pas non plus les responsabilités qu'il lui incombe à ce titre,
M. BARDET, Président du SIVOS a proposé aux membres présents :

- de remplacer M. Job par Mme Nizard toujours présente comme titulaire, nommer M. Job suppléant.
- de retirer la délégation de vice-président à M. Job.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De nommer Mme NIZARD membre titulaire du SIVOS AUTHON-PRUNAY ;
- De nommer M. JOB, suppléant du même syndicat ;
- D'en informer le SIVOS.

QUESTIONS DIVERSES

- VENTE DU GARAGE MÉTALLIQUE : 1 seule offre à 300 €, la cession est validée.
- MINÉRALISATION DES DALLES PLACE DE LA MAIRIE :
L'entretien et la longévité des dalles de la place de la mairie serait améliorés par leur minéralisation.
Coût 580 € HT / application pulvérisateur ou rouleau. Achat validé.
- CLASSEMENT DU CR LA TOUCHE EN VC ; *déjà classé de la rue de la mairie au CV10 soit 536 m de long et 5 m de large*
Mais sur le cadastre il est toujours mentionné CR DE LA TOUCHE. Prendre l'attache des services compétents pour régularisation.
- PRÉPARATION DÉCORATIONS DE NOËL :
Le contrôle des illuminations existantes a été réalisé par Steve Bourrée, il est convenu de répertorier les réparations à faire lors de la dépose en 01/2022.
La création de nouvelles prises sur candélabres pour compléter la décoration des rues sur des emplacements actuellement dépourvus sera envisagé au même moment (tarif 150€ HT/prise)
La décoration du sapin place de la mairie sera réalisée le 06 décembre.
- SUBVENTIONS, DOTATIONS ATTRIBUÉES,
Un point sur les dotations perçues et subventions attribuées est fait, il en ressort des recettes supplémentaires pour 6.464,45 €.
- REMERCIEMENTS DIVERS,
Pour la subvention 50 € à la croix rouge,
Au fils de Julien pour la réfection de la croix sur la tombe de l'Abbé GIBault curé de Authon de 1928 à 1975. Bonification en chèque cadeau de 50 €
- CIMETIÈRE
 - Jardin du souvenir aménagement terminé : invitation à aller constater sur site et commenter
 - Règlement plastifié et affiché sous l'abri du nouveau cimetière

- **ADRESSAGE** : cette opération est terminée, les courriers ont été distribués aux personnes concernées. Une permanence d'élus pour l'aide aux déclarations sur Service Public sera mise en place.
- **FESTIVITÉS,**
 - 1- Point sur goûter du 02/10= 14 personnes
 - 2- Point concert 9/10= 41 personnes (31 adultes + 4 enfants + 6 invités)
Recettes= 268 € tickets/ subvention festillésime ?
Dépenses = artiste pour 931,50 €
 - 3- Colis de Noël : commande de 120 colis (58 colis solo + 31 colis duo) = 1.837,30 €.
- **QUESTION SUR LE MÉNAGE DES BÂTIMENTS,**
CONSTAT :Nettoyage insatisfaisant, temps passé environ 30/40 min par semaine et report d'intervention fréquent (prévu jeudi soir) / vitrage prévu 3x an : pas fait depuis au minimum 2ans !
 Toiles d'araignées et poussières non faites régulièrement....
QUESTION : peut-on envisager le recrutement d'un agent communal pour environ 2h mairie semaine + 1 ou 2 h mois église + 1h salle des fêtes après location. Possibilité d'envisager un poste commun avec la cantine ou le SIVOS ?
- **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DU TENNIS.**
 Suite à l'Assemblée générale du 30/09/2021, la dissolution est actée avec reversement des soldes à la commune, soit environ 6.918,22 € (moins éventuels frais de la Banque Postale). La demande de virement a été effectuée le 13/10 au siège compte entreprises.
- **PROCHIAN CONSEIL** le jeudi 25 novembre
- **COMMISSION VOIRIE** prévue le jeudi 21 Octobre.

Pour extrait conforme aux débats,
 Fait à Authon, le 21 Octobre 2021

Mme le Maire, Marie-José CINTRAT

